

démocratie. C'était un référendum national et j'ai respecté l'engagement pris.

Je voulais avoir une bonne documentation. Je suis heureux de voir que, par son silence, le député montre qu'il reconnaît que notre décision était la bonne.

* * *

● (1135)

[Français]

LE RÉFÉRENDUM DE 1992

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Toujours dans l'affaire du référendum de Charlottetown, le premier ministre a déclaré en cette Chambre qu'il ne voulait pas, comme M. Mulroney, agir de façon illégale.

Ma question est la suivante: Le premier ministre peut-il nous dire s'il considère toujours comme illégal le fait que le premier ministre du Canada donne sa parole à un collègue sans avoir obtenu préalablement l'accord de son conseil des ministres?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Le premier ministre peut prendre des engagements, mais il a le devoir de retourner devant le Cabinet avec cet engagement, ce que j'ai fait cette semaine. J'en ai parlé au Cabinet et il a dit: Très bien. Ensuite, le document est allé au Conseil du Trésor pour déterminer le montant. C'est la légalité. Le paiement est autorisé par le gouvernement suivant les mécanismes gouvernementaux. L'engagement était pris d'avance. Ce n'est pas un engagement clair de payer. D'ailleurs, il l'a dit lui-même dans le document que vous avez reçu de M. Mulroney. On n'a jamais discuté exactement des procédures qu'il devait y avoir. Alors, selon moi, le paiement est fait de façon tout à fait légale.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, le premier ministre nous dit qu'il en a parlé à son Cabinet et tantôt, il nous a dit en avoir parlé dès mardi à son Cabinet. Il nous affirme que c'est bien cela qui s'est passé. Doit-on comprendre que le premier ministre a convoqué son Cabinet sur la foi d'une conversation téléphonique qu'il a eue avec M. Mulroney et que le lendemain, il nous répondait qu'il n'avait pas eu de réponse satisfaisante de la part de l'ancien premier ministre Mulroney? Il nous répète cela aujourd'hui, mais que c'était satisfaisant et suffisant pour réunir son Cabinet pour en discuter alors que le lendemain il dit à la Chambre qu'il n'avait pas de réponse. C'est cela que l'on doit comprendre?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, tout le monde à la tribune de la presse, tout le monde dans ce Parlement, sauf le député, tout le monde sait que le Cabinet se réunit le mardi matin, à 10 heures. Tous les journalistes sont là pour interroger les ministres, le mardi matin, à l'extérieur du Cabinet. J'ai soulevé ce problème. Je n'ai pas convoqué le Cabinet. C'est un problème qui faisait la manchette depuis plusieurs jours. J'en ai parlé. J'ai dit: Voici ce que l'on pourrait faire si on obtient une confirmation de M. Mulroney, qui est venue le surlendemain. On a agi sur cette confirmation-là, mais en s'assurant aussi d'avoir la version du premier ministre Harcourt, de l'ancien premier ministre, M. Bourassa, et aussi du premier ministre de l'Ontario. C'est ce qu'on appelle être prudent lorsqu'il s'agit de dépenser 34 millions de dollars. J'ai fait ce qu'exige mon devoir, c'est-à-dire avoir l'appui du Cabinet et

Questions orales

l'approbation du Conseil du Trésor pour que le paiement soit effectué.

* * *

[Traduction]

L'UNITÉ NATIONALE

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, dernièrement les échanges à la Chambre entre le gouvernement et l'opposition officielle concernant la séparation du Québec tiennent de la métaphore.

Les dirigeants du mouvement séparatiste ont été qualifiés de chefs d'orchestre. Permettez-moi d'inclure le premier ministre dans cette métaphore et de lui poser la question suivante: Combien de temps encore entend-il jouer de la musique pendant que la question de l'unité canadienne brûle?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, la réponse est bien simple. Nous avons dit que les Québécois resteraient au Canada, s'il y avait un bon gouvernement à Ottawa, un gouvernement qui s'occupe des vrais problèmes des Canadiens et des Québécois. C'est pourquoi nous parlons de création d'emplois et de sécurité du revenu pour ceux qui en ont besoin. C'est le programme de notre parti et de notre gouvernement.

Bien sûr, le PQ et le Bloc québécois s'entêtent à parler de constitution et de séparation, même si les Québécois veulent entendre parler de création d'emplois.

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, il semble que non seulement on joue de la musique, mais on baratine.

Malgré ce que dit le premier ministre, les Canadiens s'inquiètent de l'inertie et du silence du gouvernement concernant cette question.

● (1140)

Par contraste, le Parti réformiste organise une consultation sur l'unité nationale lundi prochain, le 3 octobre. Qu'on se tienne à l'écoute.

Le premier ministre peut-il nous dire quelles mesures précises son gouvernement a prises ou quels sont ses plans pour ouvrir un dialogue national avec les Canadiens sur cette question importante?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, dans notre parti, une chose est très claire et pas trop compliquée. Au cours de la campagne électorale, j'ai dit aux Canadiens que s'ils voulaient qu'il soit toujours question de la Constitution au Parlement, ils ne devaient pas voter pour moi. Si le Parti réformiste insiste tant pour parler de la Constitution, c'est parce que, quand il s'attaque à d'autres sujets, il échoue lamentablement.

* * *

[Français]

LE RÉFÉRENDUM DE 1992

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Plus j'entends ses explications, plus je vois que c'est nébuleux. Compte tenu des faits troublants relatifs aux propos du premier ministre en cette Chambre et sa réticence manifeste à donner une compensa-